

Remplace la date 10-déc.-2019

Date de révision 11-mars-2024

Numéro de révision 3

## **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

### 1.1. Identificateur de produit

**Codes produit** 13905  
**Numéro du fiche de données de sécurité** 13905  
**Nom du produit** DLP 212

### Autres moyens d'identification

**Reach Registration Notes** Ce produit n'est pas classé comme dangereux, les informations contenues dans cette fiche technique sont données à titre indicatif uniquement.

**Substance pure/mélange** Mélange

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisation recommandée** Building Industry

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### **Fournisseur**

Univar Solutions Belgium N.V.  
Riverside Business Park Building G  
Bd International 55  
Internationalelaan 55  
1070 Brussels  
BEL  
Pour plus d'informations, contacter

**Adresse e-mail** SDS.EMEA@univarsolutions.com

**Numéro d'appel hors urgences** +32 (0)2 525 05 11/+32 (0)2 520 17 51

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** SGS - +32 (0)3 575 55 55 (24h)  
**Numéro d'appel d'urgence national** Centre Antipoisons, Belgique Tel: 070 245 245

### **Numéro d'appel d'urgence - Paragraphe 45 - (CE) 1272/2008**

<b>Europe</b>	<b>112</b>
---------------	------------

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Règlement (CE) n° 1272/2008  
Non classé

**2.2. Éléments d'étiquetage**

Non classé

**Mentions de danger**

Non classé

**Mentions de danger spécifiques de l'UE** EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

**2.3. Autres dangers**

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

**Informations relatives aux perturbateurs endocriniens** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Sans objet

**3.2 Mélanges**

Nom chimique	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	CE n° (numéro d'index UE)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)
ACETIC ACID ETHENYL ESTER BASED COPOLYMERS -	< 50.0 %	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
VINYL ACETATE ETHYLENE BASED COPOLYMERS -	< 40.0 %	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
VINYL POLYMER -	< 20.0 %	Aucune donnée disponible	-	Non classé	-	-	-
KAOLIN 1332-58-7	< 15.0 %	Aucune donnée disponible	310-194-1	Non classé	-	-	-
WATER 7732-18-5	< 2.0 %	Aucune donnée disponible	231-791-2	Non classé	-	-	-

**Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16****Estimation de la toxicité aiguë**

Si les données DL50/CL50 ne sont pas disponibles ou ne correspondent pas à la catégorie de classification, la valeur de conversion appropriée de l'annexe I du CLP, tableau 3.1.2, est utilisée pour calculer l'estimation de la toxicité aiguë (ATEmix) pour classer un mélange en fonction de ses composants

Nom chimique	DL50 par voie orale mg/kg	DL50 par voie cutanée mg/kg	Inhalation, CL50 - 4 heures - poussières/brouillard - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - vapeurs - mg/L	Inhalation, CL50 - 4 heures - gaz - ppm
ACETIC ACID ETHENYL ESTER BASED COPOLYMERS -	> 5000	> 2000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
VINYL POLYMER -	> 5000	> 1000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
KAOLIN 1332-58-7	> 5000	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible

Ce produit ne contient aucune substance répertoriée dans la liste candidate des substances très préoccupantes à une concentration  $\geq 0,1$  % (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », article 59)

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Conseils généraux

Le personnel de premiers secours doit porter un équipement de protection approprié lors de tout sauvetage. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

#### Inhalation

EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact oculaire

Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. Consulter un médecin en cas de symptômes.

#### Ingestion

Rincer abondamment la bouche avec de l'eau. NE PAS faire vomir. Consulter un médecin en cas de symptômes.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Yeux

En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Note au médecin

Traiter les symptômes. Peut provoquer des symptômes semblables à ceux de l'asthme (réaction des voies respiratoires). Les bronchodilatateurs, les expectorants et les antitussifs peuvent être utiles. Le contact avec la peau peut aggraver une dermatite préexistante. Une exposition excessive et répétée peut aggraver une maladie pulmonaire préexistante.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

**5.1. Moyens d'extinction**

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Agent chimique sec, CO2, eau pulvérisée ou mousse résistant à l'alcool.
<b>Incendie majeur</b>	PRUDENCE : l'utilisation d'un jet d'eau dans la lutte contre l'incendie peut s'avérer inefficace.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

**5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

**Dangers spécifiques dus au produit chimique** En cas d'échauffement et d'incendie, des vapeurs/gaz toxiques peuvent se produire. Éviter toute génération de poussières. Lorsqu'elle est en suspension dans l'air, la poussière peut présenter un risque d'explosion. Éliminer les sources d'ignition. Si les couches de poussière sont exposées à des températures élevées, une combustion spontanée peut se produire. Le transport pneumatique et autres opérations de manutention mécanique peuvent générer des poussières combustibles. Pour réduire le risque d'explosion de poussière, reliez électriquement et mettez à la terre l'équipement et ne permettez pas à la poussière de s'accumuler. La poussière peut être enflammée par une décharge statique. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

**Produits de combustion dangereux** Oxydes de carbone. Aldéhydes. Alcools. Acides organiques.

**5.3. Conseils aux pompiers**

**Équipements de protection spéciaux et précautions pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

<b>Précautions individuelles</b>	Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les poussières. Évacuer la zone. Empêcher le personnel inutile et non protégé d'entrer. Tenir les personnes à l'écart du déversement/de la fuite et en amont du vent. En cas de déversements, méfiez-vous des sols et surfaces glissants.
<b>Pour les secouristes</b>	Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

**Précautions pour la protection de l'environnement** Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

<b>Méthodes de confinement</b>	Endiguer la fuite ou le déversement si cela peut être fait sans danger.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Enlever le produit répandu avec un aspirateur. Si ce n'est pas possible, recueillir le produit renversé avec une pelle, un balai ou un outil similaire. Recueillir par des moyens mécaniques en plaçant dans des récipients adaptés à l'élimination.
<b>Prévention des dangers secondaires</b>	Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

**6.4. Référence à d'autres rubriques**

**Référence à d'autres rubriques** Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

**Conseils relatifs à la manipulation sans danger** Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre et liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité. Maintenir le récipient fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

**Conditions de conservation** Conserver le récipient bien fermé, au sec et dans un endroit bien ventilé. Protéger de l'humidité. Protéger de la lumière du jour. Voir la section 10 pour plus d'informations. Conserver à une température ne dépassant pas 30 °C.

**Classe d'entreposage (TRGS 510)** LGK 11.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

**Utilisation(s) particulière(s)**  
Voir la section 1 pour plus d'informations.

**Mesures de gestion des risques (RMM)** Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Belgique
KAOLIN 1332-58-7	-	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>

**Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle** Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Travailleurs** Aucune information disponible

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Travailleuses** Aucune information disponible

#### Notes

**Dose dérivée sans effet (DNEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Dose minimale dérivée avec effet (DMEL) - Grand Public** Aucune information disponible.

**Concentration prévisible sans effet (PNEC)** Aucune information disponible.

## 8.2. Contrôles de l'exposition

**Contrôles techniques** Aucune information disponible.

### Équipement de protection individuelle

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches. Utiliser une protection oculaire selon la norme EN 166.

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Les gants doivent être conformes à la norme EN 374.

Gants			
Temps de contact	EPI - Matériaux des gants	Épaisseur des gants	Délai de rupture
	Polyvinyl chloride (PVC)	> 0.35 mm	
	Porter des gants de protection en Néoprène™	> 0.35 mm	
	Porter des gants de protection en caoutchouc nitrile	> 0.35 mm	

**Protection de la peau et du corps** Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact probable avec la peau.

**Protection respiratoire** Utiliser une protection respiratoire adaptée.  
Particulate filter, type P2. Filtre à particules conforme à EN 143.

**Remarques générales en matière d'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques industrielles d'hygiène et de sécurité.

**Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement** Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Solide  
**Aspect** Poudre poussiéreuse  
**Couleur** blanche  
**Odeur** Caractéristique  
**Seuil olfactif** Aucune information disponible

<u>Propriété</u>	<u>Valeurs</u>	<u>Remarques • Méthode</u>
<b>Point de fusion / point de congélation</b>		Indéterminé(e)(s).
<b>Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition</b>		Sans objet.
<b>Inflammabilité</b>		Dust may form explosive mixture with air.
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucune information disponible.
<b>Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité</b>		
<b>Point d'éclair</b>		Sans objet.
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		Aucune information disponible.
<b>Température de décomposition</b>		Aucune information disponible.
<b>pH</b>		Sans objet.
<b>pH (en solution aqueuse)</b>		Aucune information disponible.



## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Informations sur les voies d'exposition probables

##### Informations sur le produit

<b>Inhalation</b>	L'inhalation de poussières à concentration élevée peut provoquer une irritation du système respiratoire.
<b>Contact oculaire</b>	En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.
<b>Contact avec la peau</b>	Non irritant pendant l'utilisation normale. Sécheresse et/ou craquelure.
<b>Ingestion</b>	Peut provoquer une gêne en cas d'ingestion.

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

**Symptômes** Aucune information disponible.

#### Toxicité aiguë

#### Mesures numériques de toxicité

Les valeurs suivantes sont calculées d'après le chapitre 3.1 du SGH

#### Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
ACETIC ACID ETHENYL ESTER BASED COPOLYMERS	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2000 mg/kg ( Rat )	-
VINYL POLYMER	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 1000 mg/kg ( Rabbit )	> 20 mg/l ( Rat ) 1h
KAOLIN	> 5000 mg/kg ( Rat )	-	-

#### Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

**Corrosion/irritation cutanée** Non irritant pendant l'utilisation normale. Sécheresse et/ou craquelure.

#### ACETIC ACID ETHENYL ESTER BASED COPOLYMERS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Le contact prolongé peut entraîner rougeurs et irritation

#### VINYL ACETATE ETHYLENE BASED COPOLYMERS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

#### VINYL POLYMER (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

#### KAOLIN (1332-58-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique.

## ACETIC ACID ETHENYL ESTER BASED COPOLYMERS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

## VINYL ACETATE ETHYLENE BASED COPOLYMERS (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					non irritant

## VINYL POLYMER (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique

## KAOLIN (1332-58-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					En cas de contact avec les yeux, les poussières peuvent provoquer une irritation mécanique

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucune information disponible.

## VINYL POLYMER (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Résultats
	Cobaye	Cutané(e)	N'est pas un sensibilisant cutané

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## VINYL POLYMER (-)

Méthode	Espèce	Résultats
	in vitro	Négatif

**Cancérogénicité** Aucune information disponible.

Informations sur les composants

## KAOLIN (1332-58-7)

Méthode	Espèce	Résultats
		Non cancérogène

**Toxicité pour la reproduction** Aucune information disponible.

**STOT - exposition unique** Aucune information disponible.

VINYL POLYMER (-)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

KAOLIN (1332-58-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
					Sur la base des données disponibles, aucune toxicité spécifique pour un organe cible n'est attendue après une exposition unique par voie orale, par inhalation ou par voie cutanée.

**STOT - exposition répétée** Aucune information disponible.

KAOLIN (1332-58-7)

Méthode	Espèce	Voie d'exposition	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Human	Inhalation			Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
	Rat	Inhalation			Non classé

**Danger par aspiration** Sur la base des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur d'autres dangers

### 11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 11.2.2. Autres informations

**Autres effets néfastes** Aucune information disponible.

## **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

### 12.1. Toxicité

**Écotoxicité** N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques.

**Toxicité pour le milieu aquatique inconnue** Contient 0 % de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est inconnue.

VINYL POLYMER (-)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Lepomis macrochirus	CL50	10000 mg/L	96 heures	
	Pimephales promelas	CL50	40000 mg/L	96 heures	
	Daphnia magna	CE50	8300 mg/L	48 heures	

KAOLIN (1332-58-7)

Méthode	Espèce	Type de résultat final	Dose opérante	Durée d'exposition	Résultats
	Water flea	CL50	>1100 mg/L	48 heures	

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**Persistance et dégradabilité** Aucune information disponible.

VINYL POLYMER (-)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
OCDE, essai n° 302B : Biodégradabilité dite intrinsèque : Essai Zahn-Wellens/EMPA		Biodégradation 90%	Intrinsèquement biodégradable

KAOLIN (1332-58-7)

Méthode	Durée d'exposition	Valeur	Résultats
			Sans objet

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

**Bioaccumulation** Bioaccumulation peu probable.

### 12.4. Mobilité dans le sol

**Mobilité dans le sol** Pratiquement insoluble.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**Évaluation PBT et vPvB** Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB.

### 12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

**Propriétés perturbatrices endocriniennes** Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou supposé.

### 12.7. Autres effets néfastes

Aucune information disponible.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés	Éliminer conformément aux réglementations locales. Éliminer les déchets conformément aux réglementations environnementales.
Emballages contaminés	Ne pas réutiliser les récipients vides.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

### IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

### RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)
14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	Non réglementé
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	Non réglementé
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	Non réglementé
14.4 Groupe d'emballage	Non réglementé
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	Aucun(e)

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales**Allemagne**

**Classe de danger pour le milieu aquatique (WGK)** non dangereux pour l'eau (nwg)

**Union européenne**

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

**Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :**

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV).

Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII).

**Product restricted per REACH Annex XVII:** 75

**Polluants organiques persistants**

Sans objet

**Règlement (CE) n° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Sans objet

Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>DSL/NDSL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>EINECS/ELINCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>ENCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>IECSC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>KECL</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>PICCS</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>AIIC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires
<b>NZIoC</b>	Contactez le fournisseur pour le statut de conformité vis-à-vis des inventaires

Légende :

- TSCA** - Loi des États-Unis sur le contrôle des substances toxiques, section 8(b), inventaire
- DSL/NDSL** - Liste canadienne des substances domestiques/Liste canadienne des substances non domestiques
- EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées
- ENCS** - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles
- IECSC** - Inventaire chinois des substances chimiques existantes
- KECL** - Liste coréenne des substances chimiques existantes et évaluées
- PICCS** - Inventaire philippin des substances et produits chimiques
- AIIC** - Inventaire australien des produits chimiques industriels
- NZIoC** - Inventaire néo-zélandais des produits chimiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

**Rapport sur la sécurité chimique** Aucune information disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

#### Légende RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

TWA TWA (moyenne pondérée en temps) STEL STEL (Limite d'exposition à court terme)  
 Plafond Valeur limite maximale \* Désignation « Peau »  
 + Sensibilisants

Remarque sur la révision [Sections de la FDS mises à jour 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16](#)

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Toxicité aiguë par voie orale	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par voie cutanée	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - gaz	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - vapeurs	Méthode de calcul
Toxicité aiguë par inhalation - poussières/brouillard	Méthode de calcul
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Sensibilisation respiratoire	Méthode de calcul
Sensibilisation cutanée	Méthode de calcul
Mutagénicité	Méthode de calcul
Cancérogénicité	Méthode de calcul
Toxicité pour la reproduction	Méthode de calcul
STOT - exposition unique	Méthode de calcul
STOT - exposition répétée	Méthode de calcul
Toxicité aquatique aiguë	Méthode de calcul
Toxicité aquatique chronique	Méthode de calcul
Danger par aspiration	Méthode de calcul
Ozone	Méthode de calcul

#### Principales références de la littérature et sources de données utilisées pour compiler la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)  
 Comité d'évaluation des risques de l'Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_CER)  
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA) (ECHA\_API)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 Niveaux de référence d'exposition aiguë (AEGL)  
 FIFRA (Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides des États-Unis) de l'EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement des États-Unis), substances HPV  
 Revue de recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données sur les substances dangereuses  
 International Uniform Chemical Information Database (IUCLID)  
 Institut national de technologie et d'évaluation (NITE)  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (Institut d'hygiène et de sécurité professionnelles des États-Unis)  
 National Library of Medicine, ChemID Plus (NLM CIP)  
 National Library of Medicine, Base de données PubMed (NLM PubMed)  
 NTP (Programme national de toxicologie, États-Unis)  
 CCID (Base de données de classification et d'information sur les substances chimiques de Nouvelle-Zélande)  
 Organisation de coopération et de développement économiques, publications sur l'environnement, la santé et la sécurité  
 Organisation de coopération et de développement économiques, programme d'évaluation des substances HPV

Organisation de coopération et de développement économiques, ensemble des données d'évaluation  
Organisation mondiale de la santé

**Préparée par** Lisa Bland  
**Préparée par**

**Remplace la date** 10-déc.-2019

**Date de révision** 11-mars-2024

**Safety Data Sheet according to Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH)**

**Avis de non-responsabilité**

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

**Fin de la Fiche de données de sécurité**